

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV

Séance du 29 janvier 2009 - Convocation du 23 janvier 2009

Compte rendu affiché le 6 février 2009

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme MAY-LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme BROSSARD par M. CLARET.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Participation frais de fonctionnement Gymnase Lycée Rosa Parks

Lors de la création du Syndicat Intercommunal du Lycée Neuville Val de Saône, il avait été décidé que les communes membres rembourseraient à la commune de Neuville-sur-Saône les frais de fonctionnement courants de cette structure intercommunale. En effet, cette dernière ne possédant pas de personnel, ce sont les services municipaux qui gèrent son activité administrative.

Ces frais sont revus chaque année au vu de l'activité administrative du Syndicat et concernent les frais suivants : 3 agents de la Mairie participent à la gestion du Syndicat et à l'élaboration des documents administratifs ; frais administratifs de papèterie, reprographie, utilisation de l'informatique de la Mairie et notamment les logiciels comptables, frais de fonctionnement du Gymnase (électricité, gaz, téléphone, maintenance, assurances, intervention d'une équipe de nettoyage...).

Pour 2009, un accord a été trouvé avec le Syndicat Intercommunal pour fixer le montant des frais à 63 000 € au regard du Compte Administratif 2008.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **FIXE le montant du remboursement des frais relatifs au fonctionnement du Gymnase du Lycée Rosa Parks à devoir par le Syndicat Intercommunal du Lycée Rosa Parks à 63 000 € pour l'année 2009,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 29 janvier 2009
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 2/02/2009
 - Publication ou affichage le 3/02//2009
 - Fait à Neuville-Sur-Saône, le 2 février 2009
- Jean-Claude OLLIVIER, Maire.